

Rwamagana , le 20 Novembre 1958.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 243 /Just.4/02/DC.-

K.W.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Poste d'attaché Rwamagana.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :



Affaire: BELLARD.

A Monsieur le Greffier du Tribunal de 1ère Instance
à
USUMBURA.-

Monsieur le Greffier,

Me référant votre lettre N° RP.2167 du 22 octobre 1958,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Bellard
André a versé la somme de
500 frs. d'amende
645 frs. de frais
50 frs. D.I.
2 frs. 4 %.-

Suite à la lettre N° 1183/RMP/15799/VE. du 15 octobre
1958 et dont je vous envoie la copie en annexe ainsi que la copie
de ma lettre N° 226/Just.1/02/DC.- du 7 novembre 1958.-

Je vous renvoie le dossier pour vérification
éventuelle car je vois qu'il s'agit du même RMP/15799VE. USUMBURA.-

A votre lettre je vois aussi que vous demandez sou le
N° 3. Droits 4 % sur : 972 frs. maintenant je vous
demande s'il s'agit 4 % sur la somme de 972 frs. ce qui ferait
36 francs ou bien s'il faut pouvoir la somme de 972 francs.-

L'Huissier,
J. DE CRAEMER.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura le 15 octobre 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 1183/RMP. 15799/VS

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à

KIBUNGU

Aff. BELLARD A.J. et crt.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inter-
peller le sieur BELLARD, garagiste en Territoire de Kibungu, aux
fins de savoir s'il est au courant de la résidence actuelle de son
fils, BELLARD André Jean.

Vous voudriez bien lui demander s'il serait éventuel-
lement d'accord de payer, pour son fils, les sommes suivantes
dues en exécution du jugement de 1^{re} Instance du 1er août 1958:

- amende 500/-frs.
 - frais 646/-frs.
 - D. I. 50/-frs.
 - 4% sur D.I. 2/-frs.
- 1.197/-frs.-

En cas de paiement, veuillez délivrer quittance pour
l'amende, les frais et les droits de 4% et avertir Monsieur le
Greffier du Tribunal de Première Instance à Usumbura. Les dommages
et intérêts ne seront envoyés.

Le Substitut au Procureur du Roi,

D. *[Signature]*

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden

.K.W.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Poste d'attaché Rwamagana.--

Rwamagana, le 7 Novembre 1958.--

O B J E T :

N° 226/Just.1/02/DC.--

Affaire BILLARD A.J. et crt.

elapa!

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

U S U M B U R A.--

Monsieur le Substitut,

Me référant votre lettre N° 1183/RMP. 15799/
VB. du 15.10.1958, j'ai l'honneur de vous envoyer la
somme de 50 francs D.I. les autres sommes 500 francs.
amende et 646 frais et 2 francs de 4 % ont été perçus
suivant quittance N° 923/3068/B. du 7.11.1958.--

L'Officier de Police Judiciaire,
J. DE CRAEMER.--